

(Sous réserve de place disponible)

Date du dépôt de l'inscription à l'année :

Cours :

Montant du Paiement :

Espèces Chèque Prélèvement

Nom du Titulaire du Chèque :

Certificat Médical : OK

Ancienneté : Nouvel Elève ^{ème} année

Nom de l'élève..... Prénom de l'élève

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone de Mme N° Représentant Légal

Téléphone de Mr N° Représentant Légal

Adresse e-mail de Mme

(en lettres d'imprimerie) :

@

2^{ème} adresse e-mail de Mr.....

(en lettres d'imprimerie) :

@

cochez cette case si vous ne souhaitez pas recevoir des informations de la Compagnie des Rêves Funambules par courrier électronique

Allergie(s) ou problème(s) particulier(s) :

.....Médecin traitantCoordonnées téléphoniques :

La Cie des Rêves Funambules ne prendra jamais contact avec votre médecin traitant, mais en cas d'urgence et d'hospitalisation, cette information peut-être utile aux secours dans la prise en charge.

Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou habilitée à récupérer les enfants :

Nom & Prénom	Lien de parenté ou qualité	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Personne à contacter en cas d'urgence et/ou habilitée à récupérer les enfants (cochez la/les case(s) correspondante(s))	
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée
				<input type="checkbox"/> En cas d'urgence	<input type="checkbox"/> Habilitée

Vous autorisez l'équipe de la Cie des Rêves Funambules à vous faire ou à faire transporter votre enfant vers l'hôpital le plus proche pour y faire pratiquer tout acte utile à votre/sa santé en cas d'urgence. OUI NON

Droit à l'image

J'autorise l'association à photographier et filmer moi-même/mon enfant dans le cadre de ses activités circassiennes. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon/son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à tout autre action à l'encontre de l'association qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon/son image dans le cadre précité.

OUI NON

Cochez obligatoirement l'une de ces deux cases.

Droit au maquillage

J'autorise l'association à maquiller moi-même/mon enfant dans le cadre de ses activités circassiennes. J'autorise mon enfant à participer à un atelier maquillage.

OUI NON

Cochez obligatoirement l'une de ces deux cases.

J'autorise mon enfant à quitter l'école de cirque seul:

OUI NON

Attention, les adolescents qui participent aux cours adultes doivent obligatoirement avoir l'autorisation de quitter l'école seuls. Cochez obligatoirement l'une des deux cases

Informations complémentaires :

Mon enfant /Moi-même pratique ou a pratiqué un autre sport

OUI NON

(Si OUI le ou lesquels et pendant combien de temps ?)

Mon enfant /Moi-même pratique ou a pratiqué un instrument de musique

OUI NON

(Si OUI le ou lesquels et pendant combien de temps ?)

Comment avez-vous connu la Cie des Rêves Funambules ?

- Internet / Facebook / Réseaux Sociaux
- Tract à la sortie de l'école
- Journée de la jeunesse et des sports
- Bouche à oreille
- Affichage
- Autre :

Quelle est votre profession (ou celle des parents pour les enfants) ?

.....

Avez-vous un comité d'entreprise ? OUI NON

Si oui lequel.....

Le reçu d'inscription validant l'inscription effective de votre enfant contient toutes les informations relatives à la prise en charge éventuelle par votre CE. Toute demande de document complémentaire à ce titre fera l'objet d'une participation aux frais administratifs.

Dans quel établissement scolaire votre enfant est-il scolarisé ?

Ville : Nom de l'établissement :

Pièces à joindre à votre dossier et informations importantes :

Attention la réception de ce dossier par la compagnie n'emporte pas l'inscription ferme et définitive qui reste subordonnée à la confirmation écrite par la compagnie.

Vous devez fournir un **certificat médical datant de moins de 3 mois** attestant lisiblement de **l'aptitude de l'élève à pratiquer les arts du cirque**. **Attention, ce certificat doit être remis à la permanence (11 rue d'Alger à Antibes) AVANT le premier cours** (y compris le cours d'essai) : **l'élève sera autorisé à accéder à l'activité uniquement lorsque nous aurons reçu et validé ce document**.

A noter : Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires (selon calendrier des vacances scolaires de la zone B), ni les jours fériés légaux.

Une fois l'inscription validée par la réception du reçu d'inscription, aucun remboursement pour les cours à l'année ne pourra être proposé en cas d'abandon de l'activité après les vacances de la Toussaint. Tout chèque ou prélèvement nous revenant impayé de notre banque rendra exigible immédiatement l'intégralité des sommes dues qu'elle qu'en soit l'échéance et l'association se réserve le droit de suspendre votre accès ou celui de votre enfant aux cours jusqu'à la régularisation totale.

Pour s'inscrire à l'Ecole des Rêves Funambules il est obligatoire d'adhérer à l'association "Compagnie des Rêves Funambules". A ce titre, vous acceptez d'être sollicité(e) ponctuellement pour participer à l'organisation matérielle des activités comme par exemple : transporter du matériel, être présent(e) durant un cours ou un stage, venir participer à un événement, aider au nettoyage des locaux, apporter vos compétences, etc....

Vous recevrez nos informations par e-mail et/ou par SMS, et, dans quelques cas rares et personnels, par téléphone. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour le suivi. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'administration de l'association. En aucun cas nous ne divulguons vos données à caractère personnel. **En aucun cas nous ne transmettons vos données à des tiers à des fins commerciales.** Vous pouvez exercer vos droits (d'information, de consultation, de modification,) auprès de notre service administratif sur simple demande , en précisant l'objet de votre demande ainsi que vos nom, prénom, adresse, et en joignant une copie recto-verso d'une pièce d'identité.

J'atteste avoir reçu un exemplaire du « Règlement de l'Ecole des Rêves Funambules » auquel je souscris sans réserve.

A Date :/ /

Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

CADRE RESERVE A L'ECOLE DES REVES FUNAMBULES

REGLEMENT de l'ECOLE des RÊVES FUNAMBULES

Document à conserver

Conduite et comportement

Aucun comportement violent, agressif, provocant, discriminant, menaçant, que ce soit verbalement ou physiquement ne pourra être toléré.

Tout élève ayant un comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement ne sera possible dans ces deux cas.

Conformément à la législation, le principe de laïcité doit être respecté.

Le site d'activité est un milieu de travail, il est donc sujet à des restrictions de circulation des personnes.

Aucun véhicule ne doit être garé devant le portail, ni circuler à l'intérieur. Les élèves ont interdiction de procéder au déverrouillage du portillon et/ou du portail sans autorisation écrite préalable de l'Association. Tout manquement à cette règle engagera totalement la responsabilité de la personne ayant procédé au déverrouillage.

Il est totalement interdit de fumer sur l'ensemble du site d'activité.

Tenue – Effets et objets personnels

La tenue vestimentaire des élèves doit être compatible avec la pratique d'activités circassiennes.

Pour des raisons de confort, il est vivement conseillé d'amener une bouteille d'eau à chaque cours.

Les objets personnels sont à éviter et restent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire ou de leur détenteur. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. La Compagnie des Rêves Funambules décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration des objets personnels, quelle qu'en soit la valeur.

Participation aux activités

Les horaires des activités sont définis précisément, les parents et les personnes habilitées venant amener ou chercher un enfant doivent respecter ces horaires et ne pas s'attarder devant le lieu de cours.

Le portail est ouvert pendant une période bien définie. En dehors de cette plage, l'enseignant est dans l'impossibilité de quitter le cours pour venir ouvrir aux retardataires. L'élève retardataire sera donc considéré comme absent au cours.

Au moment du départ, l'enfant sera confié aux parents ou à la personne habilitée figurant sur la fiche d'inscription à l'exclusion de toute autre personne. L'Association se réserve le droit de réclamer une pièce d'identité. L'enseignant est autorisé à refuser de laisser partir un enfant avec un tiers en l'absence d'habilitation. Dans ce cas, si le responsable légal ne peut venir chercher l'enfant, les services de police seront informés de la situation.

Aucun retard ne pourra être toléré ni aucun départ anticipé avant la fin de l'activité sans une demande préalable écrite et motivée adressée à l'Association. Dans le cas d'un départ avant la fin de l'activité, l'élève majeur ou la personne venant chercher l'élève mineur devra signer une décharge de responsabilité.

En cas de retards et/ou d'absences répétés et injustifiés, l'Association se réserve le droit de procéder à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement ne sera possible dans ces deux cas.

Santé

Toute modification dans l'état de santé de l'élève, adulte ou enfant, pouvant affecter son état et/ou ses capacités physiques doit être signalée à l'Association. Tout manquement à cette obligation d'information emportera la décharge de responsabilité de l'Association. L'Association se réserve le droit de demander tout nouveau certificat médical permettant de s'assurer que l'élève peut continuer à pratiquer les activités circassiennes.

Tout élève présentant des allergies, ou devant prendre un traitement médical durant sa présence dans les locaux de l'activité ou nécessitant un traitement médical spécifique devra en informer l'Association AVANT sa participation à l'activité. L'Association se réserve le droit de se faire aider par tout professionnel compétent pour proposer à l'élève un projet d'accueil adapté. En fonction du ou des avis recueillis, l'Association se réserve le droit de suspendre la participation de l'élève (aucun remboursement ne sera possible).

L'enseignant n'est pas autorisé ni habilité pour administrer un ou plusieurs traitements médicaux. L'élève doit donc demander à son médecin d'adapter le traitement en conséquence.

Document à conserver

Mise à Jour : Juillet 2019